

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 18

Présents : 7

Exprimés : 7
(dont 0 pouvoir donné)

Vote

Pour : 7

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : jeudi 18 septembre
2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-
Préfecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20250925 04

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt cinq le vingt cinq septembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS à Lodève sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S. Cette séance fait suite à celle du 18 septembre pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.

Présents :

membres élus : **Jean Luc REQUI**, Président du C.I.A.S., **BATACHE Carmen**, Élue de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **GALEOTE Monique** Élue de la commune de Lodève, **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie,

membres qualifiés : **MARTINEZ Marie Line** représentant l'association CLIC, **LEDERMAN Thérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés :

Absents :

membres élus : **ENNADIFI Fatiha**, Élue de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , **FRONTIN Claudine**, Élue de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, **ABRIC Charles** de l'association APF, **LEBON Brigitte** représentant l'association MJC, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF,

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°4

Subvention à l'association Passerelles Synergies

L'association Passerelles Synergies est partenaire du CIAS depuis de nombreuses années dans le cadre du dispositif Fonds d'Aides aux Jeunes sur l'action intitulée « action d'accompagnement renforcé au permis de conduire ».

Cette action s'adresse à des jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans.

L'association propose une action d'accompagnement renforcé au permis de conduire destinée à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté par le développement de leur autonomie en termes de mobilité, l'action se décline en trois axes principaux :

- l'apprentissage – formation au code de la route
- l'accompagnement à l'inscription dans une auto école en parallèle ou l'aide au passage du code en candidat libre
- le suivi pendant la période de formation en auto école partenaire

Ce partenariat est établi par convention annuelle, entre le Département, l'association, le CCAS de Clermont l'Hérault et le CIAS Lodevois et Larzac.

A ce titre, le CIAS Lodevois et Larzac est sollicité pour verser une subvention à l'association Passerelles Synergies d'un montant de **2 000 €** (deux mille euros) pour l'année 2025.

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 7
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le versement d'une subvention de 2000€ à l'association Passerelles Synergies
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération d'attribution des subventions et à signer tous les documents y afférents
- **ARTICLE 3 : IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal, chapitre 65, article 6574
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Le Président,
Jean-Luc REQUI

Signé électroniquement par
Le 30 septembre 2025
ORDONNATEUR
Jean-Luc REQUI

